

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL D'INSTANCE
DE METZ

RECEPISSE DE DEPOT

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
31 RUE DU CAMBOUT - CS 20223 - 57000 METZ
Ouvert au public de 8h30 à 11h45
tél 03.87.36.60.98 de 14h à 16h sauf mercredi

YZICO NANCY
2 RUE GEORGES DE LA TOUR
CS 90505
54008 NANCY CEDEX

V/REF :
N/REF : 2013 B 435 / 2016-A-391

Le Greffier du Tribunal d'Instance DE METZ certifie qu'il a reçu le 12/01/2016, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée en date du 15/12/2014
- Nomination(s) de commissaire(s) aux comptes

Concernant la société

2 J H
Société par actions simplifiée
13 rue de la Vieille Rivière
57400 Sarrebourg

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2016-A-391 le 25/01/2016
R.C.S. METZ TI 792 777 351 (2013 B 435)

Fait à METZ le 25/01/2016,
LE GREFFIER



2 J H
Société par actions simplifiée
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 13, Rue de la Vieille Rivière
57400 SARREBOURG

792 777 351 RCS METZ



2016/291

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 DECEMBRE 2014**

EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société contrôle désormais, au sens des II et III de l'article L. 233-16 du Code de commerce, une autre société, la société EURL YHRIS, et qu'elle est tenue de désigner un Commissaire aux Comptes titulaire et un Commissaire aux Comptes suppléant, décide de nommer :

- **WEISS ET ASSOCIES AUDIT, domicilié 7 rue Sainte Odile, BP 80062 – 67302 SCHILTIGHEIM cedex en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,**

- **M. Jean-Philippe HUCK, domicilié 7 rue Sainte Odile, BP 62 – 67302 SCHILTIGHEIM Cedex, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,**

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
M. Jérôme JOCHUM